

Habilitation électrique selon la NF C 18 510 - personnel non électricien - exécutant BF-HF

Ref. **HE07-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures
Formacode : 24049

Habilitation concernée : Exécutant BF-HF

Avertissement :

La partie théorique de la formation, peut également être dispensée à distance soit sous la forme d'  E-LEARNING ou de  CLASSE VIRTUELLE .

Pour plus de renseignements sur cette offre de formation théorique en distanciel, [nous contacter](#).

Pré-requis :

Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation
Maîtrise orale et écrite de la langue française
Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage

Personnes concernées :

Personnel non électricien : exécutant des travaux dans des fouilles à proximité de lignes électriques enterrées

Objectifs :

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique
- Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique.
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation exécutant BF HF

Programme :

- Enseignements théoriques
- l'évaluation des risques
 - les grandeurs électriques
 - les dangers de l'électricité
 - les mesures de protection
 - les limites, zones et opérations liées en fouilles
 - les équipements de protection
 - les rôles et titres d'habilitation
 - les outillages et matériels électriques
 - la procédure en cas d'accident électrique
 - la procédure en cas d'incendie électrique
 - exécutant non électricien BF-HF : rôle et opérations



Démarche pédagogique :

L'alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles, de travaux en groupe permet de les préparer à l'exercice quotidien de leur fonction

Nos centres de formation sont équipés de fouilles pédagogiques

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



Evaluation et validation :

Évaluation des connaissances réalisée à la fin de chaque module Évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles

Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur



Textes de référence :

R. 4544-9 : Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. R. 4544-10 : Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions. La formation professionnelle continue - Dispositions Générales - Code du Travail (Article L6313-1) : Parmi les actions de formation recensées à l'article L6313-1, le présent stage entre dans le cadre des "actions de prévention"